

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00206

Numéro SIREN : 494 358 104

Nom ou dénomination : LSODIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2018 sous le numéro de dépôt 3758

LSODIS
Société par actions simplifiée au capital de 280 000 euros
Siège social : 99 Boulevard de Castelnau
85100 LES SABLES D'OLONNE
494 358 104 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT,
et le 27 MARS, à 10 heures.

Les associés de la société LSODIS se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guénhaël LE GLOAHEC, en sa qualité de représentant légal de la société VENDIS, Président.

Monsieur Fabrice CASTEL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 28 000 actions émises par la société et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés et du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 octobre 2017,
- Le rapport de gestion et le rapport à l'assemblée générale extraordinaire du Président,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

BCE JLG LGS

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Président et rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des conventions,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Président - Augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 du code de commerce ; délégation de pouvoirs au Président pour réaliser l'augmentation de capital,
- Agrément de la société VENDIS en qualité de nouvel associé.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le rapport de gestion, puis il est donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

hls
vll BE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2017, d'un montant de 57.451,51 €, de la manière suivante :

- au compte « Réserve Légale » (5%)	2.875,00 €
- à titre de dividendes aux associés	24.000,00 €
- le solde, au compte « Autres Réserves »	30.576,51 €
TOTAL	57.451,51 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Sommes éligibles à l'abattement de 40 % (art.158 .3 2°CGI)</i>
Exercice clos le 31.10.2016	Néant	Néant
Exercice clos le 31.10.2015	Néant	Néant
Exercice clos le 31.10.2014	24.000 €	12.000 €

Les dividendes seront mis en paiement au siège social au plus tard le 31 mai 2018, sous déduction des prélèvements sociaux et fiscaux le cas échéant exigibles.

En application de l'article 158 3-2° du code général des impôts, il est précisé que les revenus distribués à titre de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2017, soit la somme de 24.000 €, sont éligibles à l'abattement de 40 % à concurrence de 12.000 € et ne sont pas éligibles à cet abattement à concurrence de 12.000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes de ce rapport et constate l'absence de conventions nouvelles sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

445
DCC
BCE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Fabrice CASTEL arrive à expiration avec la présente assemblée générale, décide de ne pas le renouveler et de désigner pour une durée de six exercices la **SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE FABRICE CASTEL**, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'appel de ROUEN, ayant son siège social 24 rue Maréchal Gallieni 76600 LE HAVRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EXA GROUPE arrive à expiration avec la présente assemblée générale, décide de ne pas le renouveler et de désigner pour une durée de six exercices **Madame Marie BUREL**, expert-comptable et commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'appel de ROUEN, exerçant 24 rue Maréchal Gallieni 76600 LE HAVRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION (ordre du jour extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- confère au Président un délai maximum de six mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 du Code du travail,
- autorise le Président, dans un délai maximum d'une année à compter de la réunion de l'assemblée générale, à procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 8.500 euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

BE 645
V66

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution est REJETEE à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du souhait exprimé par Monsieur et Madame LE GLOAHEC de faire apport de la totalité des 14.000 actions leur appartenant de la société LSODIS à la société VENDIS, Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 99 Boulevard de Castelnau 85100 LES SABLES D'OLONNE, immatriculée sous le numéro 538 834 722 RCS LA ROCHE SUR YON, agréée purement et simplement la société VENDIS en qualité de nouvel associé.

Le Président ayant fait savoir à l'assemblée générale que cet agrément était prématuré, cette résolution n'a pas été soumise au vote des associés et sera portée à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

HUITIEME RESOLUTION

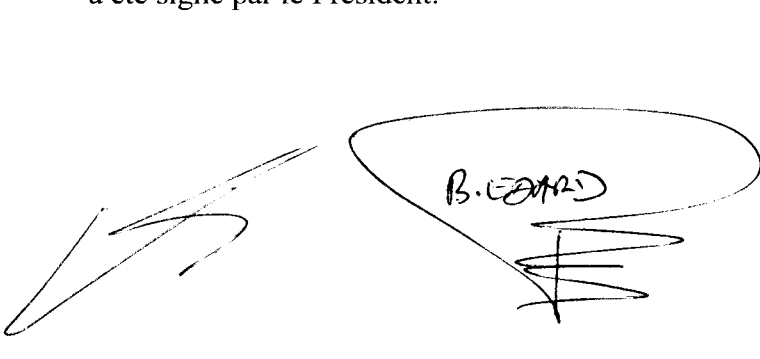
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

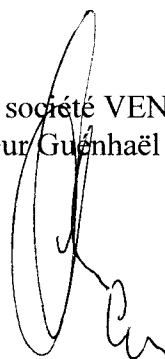
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Pour la société VENDIS, Président
Monsieur Guénhaël LE GLOAHEC



B. LEONARD



ME 465

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

LSODIS

Société par actions simplifiée au capital de 280 000 euros

Siège social : 99 Boulevard de Castelnau

85100 LES SABLES D'OLONNE

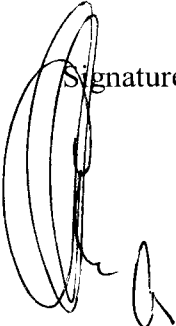
494 358 104 RCS LA ROCHE SUR YON

Représentée par : Monsieur Guénhaël LE GLOAHEC, gérant de la société **VENDIS**, elle-même Président de la société LSODIS,

- ✓ Certifie que les documents comptables de l'exercice clos le **31 octobre 2017** sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale,
- ✓ Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

GRANT THORNTON
90 rue Charles Nungesser
CS 20204
29804 BREST Cedex 9

Signature



Plaquette annuelle

SAS LSODIS

Exercice clos le 31/10/2017

Certifié conforme à l'original



SAS LSODIS

au capital de 280 000 €
99 Boulevard de Castelnau
85100 LES SABLES D OLLONNE

Exercice clos le 31/10/2017

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
90 rue Charles Nungesser
29804 BREST Cédex 09

1. Comptes annuels

Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Soldes intermédiaires de gestion	8
Annexe	9

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2017	Net 31/10/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	813 000		813 000	813 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	307 990	185 746	122 244	155 504
Autres immobilisations corporelles	230 064	107 420	122 644	149 876
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 533		20 533	20 533
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 293		23 293	23 293
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 394 881	293 166	1 101 715	1 162 206
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	340 112		340 112	325 823
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 801	31	9 770	10 779
Autres créances	88 357		88 357	118 264
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	
Disponibilités	334 693		334 693	312 764
Charges constatées d'avance (3)	8 078		8 078	7 960
TOTAL ACTIF CIRCULANT	881 040	31	881 009	775 590
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 275 921	293 197	1 982 724	1 937 796
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/10/2017	31/10/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	280 000	280 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	337 000	337 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 160	19 610
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	698 930	669 571
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 452	30 909
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 394 541	1 337 090
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	138 791	188 932
Emprunts et dettes financières diverses (3)	15 046	15 424
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 171	278 722
Dettes fiscales et sociales	155 763	117 629
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 412	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	588 183	600 707
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 982 724	1 937 796
(1) Dont à plus d'un an (a)	87 683	138 735
(1) Dont à moins d'un an (a)	500 500	461 971
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	France	Exportations	31/10/2017	31/10/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 200 896		5 200 896	5 006 144
Production vendue (biens)	3 978		3 978	3 481
Production vendue (services)	18 974		18 974	18 250
Chiffre d'affaires net	5 223 848		5 223 848	5 027 876
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			10 559	1 096
Autres produits			701	687
Total produits d'exploitation (I)			5 235 107	5 029 658
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 997 034	3 795 827
Variations de stock			-14 289	18 254
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			562 630	581 767
Impôts, taxes et versements assimilés			26 575	25 691
Salaires et traitements			387 153	399 952
Charges sociales			130 813	116 334
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			72 656	80 035
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			31	54
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			10 476	17 045
Total charges d'exploitation (II)			5 173 079	5 034 959
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			62 029	-5 301
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			158	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			158	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 609	2 944
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 609	2 944
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 451	-2 944
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			59 577	-8 244

	31/10/2017	31/10/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24 000	47 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	24 000	47 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 300	
Sur opérations en capital	660	3 036
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	8 960	3 036
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	15 040	43 964
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 166	4 810
Total des produits (I+III+V+VII)	5 259 265	5 076 658
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 201 813	5 045 749
BENEFICE OU PERTE	57 452	30 909
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	3 597	3 610
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	%	du 01/11/15 au 31/10/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	5 200 896	100,00	5 006 144	100,00	194 751	3,89
Coût d'achats marchandises vendues	3 982 745	76,58	3 814 081	76,19	168 664	4,42
MARGE COMMERCIALE	1 218 151	23,42	1 192 063	23,81	26 087	2,19
Production vendue	22 952	100,00	21 731	100,00	1 221	5,62
MARGE DE PRODUCTION	22 952	100,00	21 731	100,00	1 221	5,62
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	5 223 848	100,00	5 027 876	100,00	195 972	3,90
MARGE BRUTE GLOBALE	1 241 102	23,76	1 213 795	24,14	27 308	2,25
Autres achats et charges externes	562 630	10,77	581 767	11,57	-19 138	-3,29
VALEUR AJOUTEE	678 473	12,99	632 027	12,57	46 446	7,35
Impôts, taxes et verst assimilés	26 575	0,51	25 691	0,51	884	3,44
Charges de personnel	517 966	9,92	516 286	10,27	1 680	0,33
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	133 932	2,56	90 050	1,79	43 882	48,73
Reprises s/ charges et Transferts	10 559	0,20	1 096	0,02	9 463	863,61
Autres produits	701	0,01	687	0,01	14	2,04
Dot. amortissements et provisions	72 687	1,39	80 089	1,59	-7 403	-9,24
Autres charges	10 476	0,20	17 045	0,34	-6 568	-38,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	62 029	1,19	-5 301	-0,11	67 329	NS
Produits financiers	158				158	
Charges financières	2 609	0,05	2 944	0,06	-335	-11,38
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	59 577	1,14	-8 244	-0,16	67 822	-822,65
Produits exceptionnels	24 000	0,46	47 000	0,93	-23 000	-48,94
Charges exceptionnelles	8 960	0,17	3 036	0,06	5 924	195,09
Résultat exceptionnel	15 040	0,29	43 964	0,87	-28 924	-65,79
Impôts sur les bénéfices	17 166	0,33	4 810	0,10	12 356	256,88
RESULTAT DE L'EXERCICE	57 452	1,10	30 909	0,61	26 542	85,87

Désignation de la société : SAS LSODIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 1 982 724 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 452 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 26 263 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

h24

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	813 000			813 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	813 000			813 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	298 438	9 552		307 990
- Installations générales, agencements aménagements divers	209 918			209 918
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 814	3 273	1 941	20 145
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	527 171	12 825	1 941	538 054
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	20 533			20 533
- Prêts et autres immobilisations financières	23 293			23 293
Immobilisations financières	43 827			43 827
ACTIF IMMOBILISE	1 383 997	12 825	1 941	1 394 881

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/10/2017
Éléments achetés	813 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	813 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 935	42 811		185 746
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 218	26 980		95 198
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 639	2 864	1 281	12 222
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	221 791	72 656	1 281	293 166
ACTIF IMMOBILISE	221 791	72 656	1 281	293 166

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 129 529 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 293		23 293
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 801	9 801	
Autres	88 357	88 357	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 078	8 078	
Total	129 529	106 235	23 293
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. à obtenir & av non rec.	14 987
Total	14 987

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 280 000,00 Euros décomposé en 28 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	28 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	28 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 588 183 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	138 791	51 108	87 683	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 171	264 171		
Dettes fiscales et sociales	155 763	155 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 458	29 458		
Produits constatés d'avance				
Total	588 183	500 500	87 683	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	50 122			
(**) Dont envers les associés	15 046			

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	9 228
Int cour/empr etabl. de credit	56
Dettes pr pour congés à payer	34 072
Autres charges interressements	10 680
Provisions 13è mois	35 897
Provision IDR	5 168
Charg soc pour congés payés	10 014
Charge sur 13è mois	8 932
Org soc-charges à payer	1 809
Dettes provisionnées congés payés	922
Contribution cfe	3 630
Contribution cvae	784
Taxe apprentissage	2 116
Formation continue	8 619
Div-charges à payer m	14 407
Total	146 333

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assur multirisq avance	695		
Autres charges d'avance	7 383		
Total	8 078		

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	3 978		3 978
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	5 200 896		5 200 896
Produits des activités annexes	18 974		18 974
TOTAL	5 223 848		5 223 848

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes**

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 000 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 300	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	660	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		24 000
TOTAL	8 960	24 000

hch

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 10 862 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**SAS LSODIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 280 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 99 BOULEVARD DE CASTELNAU
85 100 LES SABLES D'OLONNE
N° SIRET : 49435810400011 - CODE NACE 47.11D**

*** * * ***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2017**

*** * * ***

**Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
24 rue Maréchal Gallieni
76600 LE HAVRE**

SOMMAIRE

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2017 :	2 à 5
- COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2017 :	
* BILAN ACTIF	6
* BILAN PASSIF	7
* COMPTE DE RESULTAT	8 à 9
* ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	10 à 18

* * * *

FABRICE CASTEL

Commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel de Rouen

24, rue Maréchal Gallieni 76600 Le Havre

Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84

E.mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 22 331 788 471

-2-

LE HAVRE, le

SAS LSODIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 280 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 99 BOULEVARD DE CASTELNAU
85 100 LES SABLES D'OLONNE
N° SIRET : 49435810400011 - CODE NACE 47.11D

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2017

* * * *

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS LSODIS relatifs à l'exercice clos le 31/10/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAS LSODIS à la fin de cet exercice.

.../...

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/11/2016 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- les immobilisations corporelles, incorporelles et amortissements
- le stock.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre présidence.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

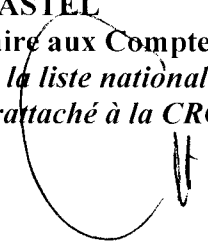
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Havre, le 9 Mars 2018

Fabrice CASTEL
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Rouen.



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2017	Net 31/10/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	813 000		813 000	813 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	307 990	185 746	122 244	155 504
Autres immobilisations corporelles	230 064	107 420	122 644	149 876
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 533		20 533	20 533
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 293		23 293	23 293
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 394 881	293 166	1 101 715	1 162 206
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	340 112		340 112	325 823
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 801	31	9 770	10 779
Autres créances	88 357		88 357	118 264
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	
Disponibilités	334 693		334 693	312 764
Charges constatées d'avance (3)	8 078		8 078	7 960
TOTAL ACTIF CIRCULANT	881 040	31	881 009	775 590
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 275 921	293 197	1 982 724	1 937 796
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Galliéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

	31/10/2017	31/10/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	280 000	280 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	337 000	337 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 160	19 610
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	698 930	669 571
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 452	30 909
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 394 541	1 337 090
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	138 791	188 932
Emprunts et dettes financières diverses (3)	15 046	15 424
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 171	278 722
Dettes fiscales et sociales	155 763	117 629
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 412	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	588 183	600 707
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 982 724	1 937 796
(1) Dont à plus d'un an (a)	87 683	138 735
(1) Dont à moins d'un an (a)	500 500	461 971
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 831 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Compte de résultat

Exercice clos le 31/10/2017

	France	Exportations	31/10/2017	31/10/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 200 896		5 200 896	5 006 144
Production vendue (biens)	3 978		3 978	3 481
Production vendue (services)	18 974		18 974	18 250
Chiffre d'affaires net	5 223 848		5 223 848	5 027 876
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			10 559	1 096
Autres produits			701	687
Total produits d'exploitation (I)			5 235 107	5 029 658
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 997 034	3 795 827
Variations de stock			-14 289	18 254
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			562 630	581 767
Impôts, taxes et versements assimilés			26 575	25 691
Salaires et traitements			387 153	399 952
Charges sociales			130 813	116 334
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			72 656	80 035
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			31	54
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			10 476	17 045
Total charges d'exploitation (II)			5 173 079	5 034 959
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			62 029	-5 301
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			158	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			158	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 609	2 944
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 609	2 944
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 451	-2 944
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			59 577	-8 244

	31/10/2017	31/10/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24 000	47 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	24 000	47 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 300	
Sur opérations en capital	660	3 036
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	8 960	3 036
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	15 040	43 964
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 166	4 810
Total des produits (I+III+V+VII)	5 259 265	5 076 658
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 201 813	5 045 749
BENEFICE OU PERTE	57 452	30 909
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	3 597	3 610
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 831 788 471 00067 - APE 8920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Désignation de la société : SAS LSODIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 1 982 724 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 452 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Gallieni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 65 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 471 00087 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 26 263 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Galliéni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	813 000			813 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	813 000			813 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	298 438	9 552		307 990
- Installations générales, agencements aménagements divers	209 918			209 918
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 814	3 273	1 941	20 145
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	527 171	12 825	1 941	538 054
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	20 533			20 533
- Prêts et autres immobilisations financières	23 293			23 293
Immobilisations financières	43 827			43 827
ACTIF IMMOBILISE	1 383 997	12 825	1 941	1 394 881

Immobilisations incorporelles

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 04
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 69 10 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetccs.fr

Fonds commercial

	31/10/2017
Éléments achetés	813 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	813 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 935	42 811		185 746
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 218	26 980		95 198
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 639	2 864	1 281	12 222
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	221 791	72 656	1 281	293 166
ACTIF IMMOBILISE	221 791	72 656	1 281	293 166

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Galiéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 10 24
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 7420
 E-mail : fabrice.castel@cabinetccs.com

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 129 529 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 293		23 293
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 801	9 801	
Autres	88 357	88 357	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 078	8 078	
Total	129 529	106 235	23 293
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. à obtenir & av non rec.	14 987
Total	14 987

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Galliéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 280 000,00 Euros décomposé en 28 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	28 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	28 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 588 183 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	138 791	51 108	87 683	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 171	264 171		
Dettes fiscales et sociales	155 763	155 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 458	29 458		
Produits constatés d'avance				
Total	588 183	500 500	87 683	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	50 122			
(**) Dont envers les associés	15 046			

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Marcel Galliéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 65 Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6320 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	9 228
Int cour/empr etabl. de credit	56
Dettes pr pour conges a payer	34 072
Autres charges interressements	10 680
Provisions 13è mois	35 897
Provision IDR	5 168
Charg soc pour conges payes	10 014
Charge sur 13è mois	8 932
Org soc-charges a payer	1 809
Dettes provionnes conges payes	922
Contribution cfe	3 630
Contribution cvae	784
Taxe apprentissage	2 116
Formation continue	8 619
Div-charges a payer m	14 407
Total	146 333

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assur multirisq avance	695		
Autres charges d'avance	7 383		
Total	8 078		

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 64
 SIRET 331 788 471 00667 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	3 978		3 978
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	5 200 896		5 200 896
Produits des activités annexes	18 974		18 974
TOTAL	5 223 848		5 223 848

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraires de certification des comptes : 5 000 Euros

Honoraires des autres services : 0 Euros

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 300	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	660	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		24 000
TOTAL	8 960	24 000

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Galliéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 391 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 10 862 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Galliéni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr